

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

LA D.A.S.E.N DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 57 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2025. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM PIZELLE	ANNE	DSDEN DE LA NIEVRE 19 PLACE ST EXUPERY 58028 NEVERS CEDEX
MM NAULOT FILI	VINCA	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
M. BELLOIR	SERGE	
M. DOS REIS	OSCAR	E.M.PU JULES FERRY CLERC LES MONTOTS 58000 NEVERS
MM MARTIN	SANDRINE	E.E.PU 58160 ST OUEN SUR LOIRE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

MM PERRIN	CLAIRE	E.P.PU E.P.PU OLIVIER LORIGEON 1 RUE DES ECOLES 58000 CHALLUY
MM VIGHETTO DUPIRE	SANDRINE	E.M.PU JEAN DE LA FONTAINE 2 LES SERINGAS FG D ALLIER 58300 DECIZE
MM MERLIO	MARIE-CECILE	E.E.PU JULES FERRY 55 R CDT P P CLERC 58000 NEVERS
MM DREUMONT CIVALLERO	ANNE-SOPHIE	SES AN CLG CL.TILLIER RUE COLONEL RABIER 58208 COSNE COURS/LOIRE CEDEX
MM ROUZEAU	CELINE	E.P.PU PLACE POUYAT 58250 FOURS
MM COGNET BARGE	CELINE	IEN NEVERS IENA + ASH 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS CEDEX
MM DE CARVALHO MARTIN	SANDRINE	E.P.PU PARC DE LA MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX
MM GANDOLFI BOURDUCHÉ	AURELIE	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE DU RIAU RUE ROMAIN ROLLAND 58600 FOURCHAMBAULT
MM JEANNET CHAIZY	MARIE-PIERRE	E.P.PU 58470 GIMOUILLE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

MM FRETY	SOLANGE	E.E.PU GPE NIEVRE 58700 PREMERY
MM JAMET BOUFFARON	SARAH	E.M.PU BEL AIR 13 RUE DU CHAMP DE FOIRE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
MM PERRAULT FOREST	CELINE	E.E.PU ANDRE MALRAUX BD BEAUREGARD 58660 COULANGES LES NEVERS
MM BLANDIN ROLIER	ANNE-FREDERIQUE	E.P.PU LA ROTONDE RUE DE LA ROTONDE 58000 NEVERS
M. BLONDEAU	STEPHANE	E.E.PU LA CLE VERTE 2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
M. BEN ABDELLAH	YOUSSEF	LFE SECTION FR DE LA SAIS (M,E,C,L PO BOX 87811 RIYAD 11652
MM ISASA	NATHALIE	E.P.PU LA ROTONDE RUE DE LA ROTONDE 58000 NEVERS
MM GONI	MALORIE	E.P.PU PIERRE BROSOLETTTE RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS
MM DE BRITO	SANDRA	E.E.PU GUY MOQUET PLACE MAURICE THOREZ 58600 GARCHIZY
MM BADOIL-CANDALH BADOIL	CELINE	IEN NEVERS 3 PREELEMENTAIRE 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

MM DORE	SABINE	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM HUTTER	SANDIE	E.E.PU 58400 CHAULGNES
MM LECAS	CELINE	I.M.E. IME CLAMECY VARENNES VAUZELLES EMPU P KERGOMARD 29 RUE J DUCLOS 58640 VARENNES VAUZELLES
MM MONTANGE	ANNE	E.E.PU ALBERT CAMUS 3 RUE MAURICE PERCEAU 58260 LA MACHINE
MM LELOUP	MANON	E.E.PU 58400 CHAULGNES
MM MARTIN	AURELIE	E.E.PU JEAN JAURES AV JEAN JAURES 58160 IMPHY
MM THIRIONET ELUDUT	STEPHANIE	E.E.PU GUY MOQUET PLACE MAURICE THOREZ 58600 GARCHIZY
MM BARTOLO	CHRISTINE	IEN NEVERS IENA + ASH 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS CEDEX
MM TORS SOUCAT	CLAIRE	E.P.PU LES CLAIRS BASSINS LES CLAIRS BASSINS 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
MM ANTONIO PEREIRA KOZLOWSKI	CHRISTELLE	E.P.PU 58000 ST ELOI

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

MM RAFFESTIN	ANNIE	E.E.PU SAINT JUST RTE D AVRIL SR LOIRE FG ALLIER 58300 DECIZE
MM MARIDET	VERONIQUE	E.P.PU 58320 PARIGNY LES VAUX
MM JACQUES	PIERRETTE	E.P.PU FERME BLANCHE RUE DE LA TAMBOURINETTE 58500 CLAMECY
MM VRIN PILLIEN	CELINE	E.E.PU SAINT JUST AVENUE DES ACACIAS 58640 VARENNES VAUZELLES
MM MARTIN MASSE	SEVERINE	E.E.PU JULES FERRY 55 R CDT P P CLERC 58000 NEVERS
MM SAUVAT COLAS	CATHERINE	E.P.PU JULES RENARD RUE DE L ABBAYE 58800 CORBIGNY
MM CATHERINE GRANDON	SOPHIE	E.E.PU GEORGE SAND 2 Place ST CHRISTOPHE 58120 CHATEAU CHINON
MM DE TRICAUD	ROSELYNE	E.E.PU 58400 CHAULGNES
MM GRANDJEAN CARNEIRO	STEPHANIE	E.E.PU HENRI BACHELIN 3 PLACE DES ROCHES 58140 LORMES
MM METAIRIE NICOLAS NICOLAS	DELPHINE	E.E.PU ROMAIN ROLLAND 61 RUE LOUIS BODIN 58640 VARENNES VAUZELLES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

MM GERARD	NATHALIE	E.P.PU RUE DE LA MAIRIE 58200 ST PERE
MM CHANCA	FLORENCE	E.E.PU GEORGE SAND 2 Place ST CHRISTOPHE 58120 CHATEAU CHINON
MM GUEROULT	RACHEL	E.E.PU LA CLE VERTE 2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
M. LEGROS	FRANCK	E.P.PU E.P.PU OLIVIER LORIGEON 1 RUE DES ECOLES 58000 CHALLUY
M. CHANTERANNE	GILLES	E.E.PU JEAN JAURES AV JEAN JAURES 58160 IMPHY
M. TENREIRO	DAVID	E.P.PU 58400 LA MARCHE
MM BENET	GAELE	E.E.PU SAINT JUST RTE D AVRIL SR LOIRE FG ALLIER 58300 DECIZE
MM CEYTE GROLL	GAELE	E.E.PU 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
MM BROCHU	MAUD	IEN NEVERS IENA + ASH 19 PLACE SAINT EXUPERY 58028 NEVERS CEDEX
MM MAZILLE	CELINE	E.E.PU 58140 BRASSY

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse


DSDEN : NEVERS

M. ARNAL	VINCENT	E.P.PU JACQUES DE SAINT PHALLE PLACE PAUL DOUMER 58270 ST BENIN D AZY
MM LAVAUT LELOUTRE	ANGELIQUE	E.E.PU LA CLE VERTE 2 RUE MASSON 58130 GUERIGNY
MM DALBRET	ALEXANDRA	E.M.PU Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 10/07/2025

Par délégation du recteur,
L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des services
de l'éducation nationale de la Nièvre



PASCALE NIQUET-PETIPAS

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : NEVERS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 86.19 %, la part des hommes est de 13.81 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 87.50 %, la part des hommes est de 12.50 %.